



Plateforme de Répit du Haut Var

Résidence « L'Oustaou de Zaou »
96 chemin des Près 83630 AUPS
Téléphone : 04 94 60 22 95 – 06 85 83 96 23
Mail : pfr@ehpad-aups.fr
Site : www.emsp-hautvar.fr

Livret d'accueil Et Règlement de fonctionnement

A DESTINATION DES PERSONNES AGEES A DOMICILE
(Article L2111-4 du code de l'action social et des familles)

Cette brochure est destinée à vous présenter le dispositif

« Plateforme de Répit »

et à vous communiquer les informations utiles.

Service porté par l'EHPAD public Résidence « L'Oustaou de Zaou » 83630 AUPS



Plateforme d'Accompagnement et de Répit des Aidants du Haut Var

Notre mission « Aider ceux qui aident un proche »

Avoir un proche atteint de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés, de la maladie de Parkinson ou porteur d'un handicap peut être source de questionnements et de fatigue... Les plateformes de répit sont dédiées aux aidants pour vous permettre de prendre du recul et de prendre soin de vous.

Les plateformes d'accompagnement et de répit sont issues du Plan Alzheimer 2008-2012 et sont financées par l'agence régionale de santé (ARS) et soutenues par les conseils départementaux.

Elles travaillent en collaboration avec tous les partenaires du territoire et contribuent à la reconnaissance du rôle de l'aidant. Grâce à ce réseau, les plateformes ont des connaissances approfondies des aides disponibles pour aider.

Ces plateformes offrent un lieu de convivialité pour lutter contre l'isolement et favoriser la poursuite de la vie à domicile dans les meilleures conditions possibles.

TABLE DES MATIERES

Notre mission « Aider ceux qui aident un proche »	2
Présentation du Service	4
Nos Objectifs	5
Les bénéficiaires.....	5
Fonctionnement de la Plateforme de Répit.....	5
Les prestations proposées	6
Présentation et rôles des acteurs de la Plateforme.....	6
Nos partenaires.....	7
ANNEXES	8
1. Les conditions d'admission à la Plateforme d'accompagnement et de répit	8
3. Respect des biens et des personnes	9
4. Respect des obligations liées au fonctionnement de la plateforme	10
5. Les médicaments	10

Présentation du Service

Adossée à l'Accueil de jour de l'EHPAD « L'Oustaou de Zaou », situé 96 chemin des Près 83630 AUPS, cette plateforme est financée par l'Agence Régionale de Santé Provence Alpes Côte d'Azur et le Département du Var.

Ce service de répit permet de lutter contre l'épuisement de l'aidant qui accompagne au domicile des personnes âgées souffrant de maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés de la maladie de Parkinson, de la Sclérose en plaques ou en perte d'autonomie en leur apportant une aide, un soutien et une écoute.

Il vise également à éviter l'isolement et le repli sur soi, à préserver la socialisation des personnes âgées, à sauvegarder l'autonomie et à favoriser le maintien à domicile dans les meilleures conditions.

Ce dispositif fait partie intégrante des établissements médico-sociaux du Haut Var ci-dessous.



Nos Objectifs

Pour le proche aidant

- Orienter vers les partenaires locaux
- Proposer une écoute individualisée
- Permettre à l'aidant de s'absenter pour s'acquitter d'obligations diverses
- Assurer un accompagnement des aidants dans l'évolution de la maladie
- Eviter l'épuisement et le burn-out de l'aidant
- Favoriser les rencontres entre aidants afin de partager leurs vécus,

Pour la personne aidée

- Maintenir les repères dans un environnement familial.
- Être stimulé, occupé, sollicité, divertit

Pour le binôme aidant/aidé

- Favoriser le maintien de la vie sociale et relationnelle entre l'aidant et l'aidé
- Améliorer la communication, apaiser la relation

Les bénéficiaires

La plateforme de répit a vocation de repérer et d'accompagner tous les proches aidants quelque-soit leur âge s'occupant d'une personne atteinte d'une maladie neuro-dégénérative (Alzheimer et/ou maladies apparentées, Parkinson et sclérose en Plaques) ou d'une personne âgée de 60 ans et plus en perte d'autonomie fréquentant ou non l'accueil de jour ou le couple aidant-aidé.

Fonctionnement de la Plateforme de Répit

Une permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi.

Numéro unique : 04.94.60.22.95 ou par mail : pfr@ehpad-aups.fr

Après un premier contact téléphonique ou en présentiel, un rdv est fixé avec la psychologue responsable de la plateforme de répit. Ce rdv peut avoir lieu sur site ou à domicile. Il a pour objectifs de recenser les besoins du proche aidant. Si la situation le nécessite comme pour le relayage à domicile, ce rendez-vous peut s'effectuer en collaboration avec l'infirmière coordonnatrice du CRT (centre de Ressources Territorial).

Les prestations proposées

La plateforme d'accompagnement et de répit du Haut Var propose différents services aux aidants ainsi qu'un accompagnement personnalisé. Ces services ou prestations sont répartis sur plusieurs axes :

Axe 1 : Information et formation

- Permanence téléphonique
- Mini-conférences (1 fois par trimestre)
- Formation des aidants® labélisée par l'Association Française des Aidants

Axe 2 : soutien

En individuel : Entretien avec la psychologue de la PFR

En groupe : Café des aidants® itinérant du Haut Var

Axe 3 : Répit

- Temps libéré de 1 à 4 heures avec notre AVS (4 à 5 fois/an)
- Temps de répit de 4 à 8 heures avec notre AVS (8 jours/an/ aidant)
- Relayage avec intervention d'équipe AVS 24h/24h. Convention avec les associations d'aide à domicile. Durée : 14 jours consécutifs ou non.
- Accueil de jour
- HTU (Hébergement temporaire d'urgence en EHPAD si des places sont disponibles)
- Activités réservées à l'Aidant : sophrologie, art-thérapie, randonnée...

Axe 4 : Loisirs partagés pour le binôme aidant/aidé

- Atelier cuisine
- Journée à thème
- Séjour de vacances

Présentation et rôles des acteurs de la Plateforme

Coordonnatrice administrative

Elle assure l'accueil téléphonique, répond aux questions, oriente les aidants, peut aider lors des démarches administratives.

Psychologue

Elle assure la coordination, l'organisation et le suivi des offres de répit proposées par la plateforme.

Elle mène à bien les projets de la plateforme. Elle est garante du suivi et du bon fonctionnement de ce service.

Elle a reçu une formation spécifique à l'accompagnement des aidants.

- Elle intervient auprès des aidants en leur proposant des entretiens individuels
- Elle anime le café des Aidants® et la Formation des Aidants®
- Elle participe aux activités proposées par la Plateforme.

Assistante de vie Sociale

Son intervention vient en complément des autres aides existantes mais ne se substitue pas à l'aide à domicile, et en aucun cas à une aide-ménagère. Elle intervient principalement dans le cadre du temps libéré et du temps de répit.

- Elle propose aux bénéficiaires des activités adaptées afin de maintenir leurs ressources cognitives et le lien social que ce soit au domicile ou en structure.
- Elle organise également les journées à thèmes et le séjour de répit aidant/aidé avec sa collègue animatrice de l'EHPAD.

Assistante de Soins en Gérontologie de l'Accueil de Jour

Elle exerce un accompagnement spécifique des personnes en situation de dépendance et/ou présentant les troubles cognitifs afin d'offrir du répit aux aidants et limiter ainsi les situations d'épuisement. Elle est responsable de l'accueil de jour d'Aups l'Oustalet. Son intervention s'effectue dans le cadre d'une équipe pluriprofessionnelle.

- Elle contribue à restaurer ou préserver l'autonomie des personnes
- Elle participe à la mise en œuvre du lien social et lutte contre la solitude et l'ennui
- Elle aide et soutient les aidants tout en assurant un accompagnement de l'aidé.

Psychomotricienne

Elle est présente une demi-journée par semaine à l'accueil de jour l'Oustalet.

- Elle effectue le bilan de chaque bénéficiaire et propose des ateliers adaptés afin de maintenir les ressources fonctionnelles, cognitives et sensorielles.
- Elle intervient également lors des mini-conférences auprès des aidants afin de leur apporter des conseils pratiques notamment concernant le risque de chute.

Nos partenaires

Des intervenants extérieurs viennent compléter l'équipe : sophrologue, art-thérapeute, assistante sociale, psycho-oncologue, aromathérapeute...

Nous avons également ces dernières années, tissé un véritable réseau et maillage territorial. Nous travaillons en étroite collaboration avec Les CCAS, Le CLIC de la Dracénie, le DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination), les libéraux et les associations comme l'Association Française des Aidants ou le collectif « *je t'aide* ».

Enfin, notre dispositif est soutenu par l'ARS PACA, les mairies, le département et la région.

- Annexe 1 Règlement de Fonctionnement
- Annexe 2 Charte des Droits et Libertés de la Personne Agée en situation de handicap ou de dépendance

Annexe 1 - Règlement de fonctionnement

La Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants est une action Portée par la Résidence « L'Oustaou de Zaou » 96 chemin des Près 83630 AUPS.

Siret d'Aups : 26830013400023

Finess géographique : 830101432

1. Les conditions d'admission à la Plateforme d'accompagnement et de répit

La Plateforme d'accompagnement et de répit a pour vocation de repérer et d'accompagner les aidants s'occupant d'une personne atteinte de maladie neuro-évolutive, de handicap ou en perte d'autonomie, vivant à domicile.

Elle intervient pour des personnes vivant sur le territoire de : Salernes, Sillans la Cascade, Villecroze, Tourtour, Aups, Moissac Bellevue, Régusse, Artignosc, Baudinard, Bauduen, les Salles sur Verdon, Vérignon, Aiguines.

Dans tous les cas, la décision d'intervention de la plateforme est soumise à la signature d'un contrat entre la personne qui aide un proche, et la plateforme représentée par sa responsable.

Ce contrat fait suite à une rencontre au domicile de la personne aidée et en sa présence, et permet de déterminer les actions à mettre en place, en fonction d'un projet personnalisé, et dans le cadre des possibilités de la plateforme.

2. L'organisation de la Plateforme d'accompagnement et de répit

Notre coordinatrice administrative, assure l'accueil téléphonique du lundi au vendredi au via le numéro unique : 04 94 60 22 95 afin de recenser et relayer les demandes auprès de la responsable.

La responsable, Mme MAUREAU-LUIGI, également joignable : 06 85 83 96 23 ou par mail: amaureau-luigi@ehpad-aups.fr vous reçoit en entretien sur rendez-vous dans un second temps.

Lors de cet entretien, la responsable fait une présentation du dispositif et de son fonctionnement.

Elle recueille les informations nécessaires pour bien comprendre la situation et les difficultés de la personne qui accompagne le proche.

La responsable propose ensuite à l'aidant d'élaborer, avec son consentement, un *Plan d'accompagnement personnalisé* conformément aux droits des usagers énoncés dans la loi 2002-2 et de le mettre en œuvre.

Dans l'élaboration de celui-ci, elle veille à la pertinence des interventions proposées eu égard aux demandes et besoins de l'aidé et de l'aidant.

En fonction des besoins et attentes identifiés, la responsable assure le lien avec tous les partenaires susceptibles d'intervenir dans le projet d'aide et de répit.

Une fois le *Plan d'accompagnement personnalisé* validé par l'aidant, la responsable le met en œuvre, en lien avec les partenaires. Elle organise les actions portées par la plateforme, tel que le répit de jour (prestation) ou le répit de nuit à domicile, les temps d'activités à l'extérieur, ou encore les cafés des aidants, les entretiens de soutien psychologique ou la formation des aidants.

La responsable assure le suivi et l'évaluation du projet d'aide et de répit et propose une adaptation en cas de besoin.

Le libre consentement de l'aidant étant requis pour bénéficier du service apporté par la plateforme, celui-ci peut décider d'interrompre le suivi lorsqu'il le souhaite. Dans ce cas la responsable peut proposer un relais vers un partenaire.

La responsable de la plateforme réalise un bilan final lors de la sortie du dispositif.

3. Respect des biens et des personnes

Les interventions de la plateforme d'accompagnement et de répit se déroulent dans le respect le plus strict de la dignité, l'intimité, les convictions philosophiques, politiques ou religieuses des personnes, ainsi qu'une parfaite confidentialité.

Il est exigé du personnel le plus grand respect vis-à-vis des personnes accompagnées et de leurs familles. Le même respect est demandé à l'égard du personnel et de tous les intervenants liés à la plateforme. Toute discrimination ou violence verbale, physique ou à

caractère sexuel conduira à une rupture immédiate du contrat, voire à des poursuites judiciaires.

Aucune action de la plateforme ne sera faite sans l'approbation de la personne intéressée.

La personne signataire du contrat peut avoir accès aux informations concernant son dossier détenu par le service.

4. Respect des obligations liées au fonctionnement de la plateforme

Faciliter l'accès au domicile.

Mettre à disposition le matériel nécessaire aux interventions.

Ce matériel doit être en bon état et ne présenter aucun risque pour la personne qui fait l'intervention à domicile.

Réserver un espace de travail adapté à l'intervention à effectuer, en termes d'hygiène et d'ergonomie.

5. Les médicaments

Si la prise de médicaments est prévue dans le cadre d'une intervention au domicile de la personne aidée (répit de nuit), ils seront préparés au préalable par la famille ou une infirmière et rangés dans un pilulier spécifique.

Annexe 2 - Charte des Droits et Libertés de la Personne Agée en situation de handicap ou de dépendance

Lorsqu'il sera admis et acquis que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix, cette charte sera appliquée dans son esprit.

❖ Choix de vie

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

❖ Cadre de vie

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.

❖ Vie sociale et culturelle

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

❖ Présence et rôles des proches

Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

❖ Patrimoine et revenus

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

❖ Valorisation de l'activité

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

❖ Liberté d'expression et liberté de conscience

Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

❖ Préservation de l'autonomie

La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

❖ Accès aux soins et à la compensation des handicaps

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

❖ Qualification des intervenants

Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

❖ Respect de la fin de vie

Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

❖ La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

❖ Exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable.

Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.

❖ L'information

L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.

Le Territoire de la Plateforme de Répit du Haut Var



Plateforme de Répit du Haut -Var - Résidence « L'Oustaou de Zaou » - 96 chemin des Près - 83630 AUPS
Téléphone : 04 94 60 22 95 Mail : pfr@ehpad-aups.fr Site : www.emsp-hautvar.fr

